

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021  
COMPTE-RENDU**



L'an Deux Mille Vingt et un, le six octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire aux Ateliers de la Mine à Auzances, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de la convocation : 30 septembre 2021

Conseillers en exercice : 62

Présents à l'ouverture de la séance : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT

Secrétaire de séance : Jean-Louis FAUCCONNET

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
1		Procès-verbal du conseil communautaire du 15 septembre 2021	Étant donné le court délai entre les deux derniers conseils communautaires, le PV du 15 septembre sera présenté au conseil communautaire du 24.11.2021	
<b>PETITE-ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE – LIEN SOCIAL</b>				
2	2021-152	Adoption du projet AMI « Accueil pour tous »	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>VALIDE</b> son engagement sur le projet ; <b>ADOpte</b> le budget prévisionnel présenté ; <b>CONFIRME</b> son engagement par la signature de la convention tripartite à venir ; <b>AUTORISE</b> le Président à signer tout document relatif à ce projet.	<b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b>  1 « abstention »
<b>GOVERNANCE</b>				
3	2021-153	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS OU DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS → En remplacement de Mme Marie-Hélène MICHON, Maire de Flayat démissionnaire	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>DÉSIGNE</b> comme délégué titulaire : Alexandre VERDIER pour le <u>Syndicat Mixte P.N.R Millevalches</u>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
4	2021-154		Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>DÉSIGNE</b> comme délégué titulaire : Patrick MOUNAUD pour le <u>Syndicat Mixte Est Creuse Développement</u>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
5	2021-155	DÉLÉGATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>DÉLEGUE</b> au Président les attributions telles que décrites dans la délibération ; <b>DIT</b> que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même, par délégation de l'organe délibérant. <i>Les délégations au Bureau sont ajournées et reportées au prochain conseil communautaire.</i>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
6	2021-156	FIXATION DES INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire <b>décide</b> , <b>D'ATTRIBUER</b> les indemnités de fonction du Président au taux maximum ; <b>DIT</b> que ces indemnités seront versées à compter du 15 septembre 2021 ; <b>DIT</b> que les crédits correspondants seront inscrits annuellement au budget principal de la Communauté de communes ;	<b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b>  2« abstentions » 1 « contre »

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021  
COMPTE-RENDU**

			<p><b>DIT</b> que les indemnités seront revalorisées automatiquement en application des décrets portant majoration de la valeur du point indiciaire ;</p> <p><b>DIT</b> qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est annexé à la délibération.</p>	
<b>FINANCES</b>				
7	2021-157	<p><b>DÉTERMINATION DES MONTANTS DÉFINITIFS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021 ET PRÉVISIONNELLES POUR 2022</b></p>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</b></p> <p>De <b>VALIDER</b> les montants définitifs des attributions de compensation détaillés dans le tableau joint à la délibération ;</p> <p>De <b>CONFIRMER</b> que les versements et les recouvrements ont été opérés par douzième pour les montants ainsi définis, sauf pour les attributions de compensation inférieures à 1 200 € qui seront versées ou recouvrées au semestre ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> le Président, le cas échéant, à procéder à une régularisation comptable en décembre ;</p> <p>De <b>VALIDER</b> que ces montants définitifs 2021 seront considérés également comme les montants des attributions de compensation prévisionnels de l'année 2022 ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> le Président à signer tout document et à entreprendre toute démarche afférente à la présente délibération.</p>	<p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
8	2021-158	<p><b>TRANSFERT DE COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE : RÉGULARISATION 2019-2021</b></p>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</b></p> <p>De <b>VALIDER</b> les montants de remboursement aux communes concernées pour 2019 et 2020 détaillés dans le tableau ci-dessus ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> le Président, à procéder à une régularisation comptable en décembre 2021 ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> le Président à signer tout document et à entreprendre toute démarche afférente à la présente délibération.</p>	<p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
9	2021-159	<p><b>ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, LOCAUX-NUS &amp; SPANC</b></p>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</b></p> <p><b>D'ADMETTRE</b> en non-valeur et créances éteintes les créances intercommunales dont le détail figure ;</p> <p><b>D'INSCRIRE</b> les crédits nécessaires au budget « principal » et au budget « Assainissement » de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet ;</p> <p>De <b>PRENDRE</b> les décisions modificatives pour les budgets LOCAUX NUS et SPANC.</p>	<p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b></p> <p style="text-align: center;"><b>1 « abstention »</b></p>
10	2021-160	<p><b>DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET SPANC ADMISSION EN NON-VALEUR</b></p>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</b></p> <p>De <b>VALIDER</b> la décision modificative présentée.</p>	<p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
11	2021-161	<p><b>DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET LOCAUX NUS ADMISSION EN NON-VALEUR</b></p>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</b></p> <p>De <b>VALIDER</b> la décision modificative présentée.</p>	<p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
12	2021-162	<p><b>DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET LOCAUX NUS TRAVAUX VIVAL DE MAINSAT</b></p>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</b></p> <p>De <b>VALIDER</b> la décision modificative présentée.</p>	<p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
13	2021-163	<p><b>DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET PRINCIPAL - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE DU 01/09 au 31/12/2019</b></p>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</b></p> <p>De <b>VALIDER</b> la décision modificative présentée.</p>	<p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021  
COMPTE-RENDU**

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>				
14	2021-164	<b>CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET - SPANC</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, De <b>CRÉER</b> un poste d'adjoint technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 6 décembre 2021 ; De <b>CHARGER</b> le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste ; D' <b>INSCRIRE</b> les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2021.	<b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b>  <b>15 « abstentions »</b> <b>1 « contre »</b>
<b>SANTÉ</b>				
15	2021-165	<b>PROJET D'ACQUISITION DU CABINET MÉDICAL DE MAINSAT : MAISON DE SANÉ RELAIS</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, D' <b>AUTORISER</b> le président à signer la convention avec EPFNA qui se chargera de l'acquisition de l'ensemble immobilier pour le compte de la collectivité ; D' <b>AUTORISER</b> le Président à signer tout document utile afférent à ce dossier.	<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>  <b>2 « abstentions »</b> <b>7 « contre »</b>
<b>DORSAL</b>				
16	2021-166	<b>CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DESTINÉ AU REMBOURSEMENT DES ANNUITÉS D'UN EMPRUNT PENDANT LA PÉRIODE 2022-2026 AU TITRE DU FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – JALON 2</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, D' <b>INSCRIRE</b> les crédits budgétaires correspondant au budget primitif sur la période 2022-2026 ; D' <b>AUTORISER</b> le Président à signer la convention et à entreprendre toute démarche afférente à la présente délibération.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
17	2021-167	<b>CONVENTION DORSAL/AXIONE – DROIT DE PASSAGE ET AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN BÂTIMENT APPARTENANT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES → 19 Grande-Rue à MAINSAT</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, D' <b>AUTORISER</b> le Président à signer la convention portant autorisation de travaux et droit de passage présentée par la société AXIONE pour la parcelle mentionnée ci-contre	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
18	2021-168	<b>CONVENTION DORSAL/AXIONE – DROIT DE PASSAGE ET AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN BÂTIMENT APPARTENANT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES → 21, Grande-Rue à MAINSAT</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, D' <b>AUTORISER</b> le Président à signer la convention portant autorisation de travaux et droit de passage présentée par la société AXIONE pour la parcelle mentionnée ci-contre	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
<b>Décision du Président</b>				
<b>DÉCISION 28/21-08-31</b> Relative à la signature de la convention d'occupation à titre précaire avec la Société J.B.I en date du 31 août 2021.				

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h50.

Fait à Auzances, le 12 octobre 2021